

SIÈGE DE LYON.

La REVUE RÉTROSPECTIVE nous fournit les documents historiques que l'on va lire. Ces pièces, relatives à l'un des épisodes les plus terribles de la révolution, serviront de complément aux deux récits que nous venons de donner. Elles nous feront mieux connaître chacun des actes de ce grand drame dont elles embrassent tout l'ensemble dans un espace de neuf mois. Elles commencent au moment où Chaliér, ayant proposé l'établissement à Lyon d'un tribunal révolutionnaire et ayant fait envoyer à Paris de nouveaux fédérés « pour purger, disait-il, la capitale des députés qui n'avaient pas voté la mort du roi, » ne songea plus qu'à frapper de terreur ses concitoyens.

Le directoire du département, tremblant devant la Municipalité d'accord avec Chaliér, approuva tous ses actes ; mais les excès auxquels se livrèrent ses partisans soulevèrent les habitants de Lyon ; un discours du député (Théophile Leclerc) du Comité de salut public lyonnais aux Jacobins de Paris, prononcé le 12 mai, et où il demandait un moyen d'anéantir d'un seul coup tous ceux qu'il appelait les ennemis du peuple, fut dénoncé à la Convention qui décréta, sur la proposition de Chasset, que ce tribunal, déjà clandestinement formé, serait suspendu et que les citoyens de Lyon seraient autorisés à repousser la force par la force. Chaliér, instruit de ce décret, en informe la Municipalité ; ils arrêtent ensemble des plans dont la mise à exécution rencontre l'opposition la plus prononcée dans les sections commandées par Madinier : on prend les armes de part et d'autre, et la victoire, dans la journée du 29 mai 1793, reste aux adversaires de la Municipalité. Mais le pouvoir conquis par les Lyonnais ne tarda point à passer dans des mains suspectes, les autorités en grande partie furent accusées de royalisme ; des commissaires, et bientôt une armée furent envoyés pour soumettre Lyon, et à la dernière des pièces que nous publions, cette armée avait vaincu, Lyon était devenu COMMUNE AFFRANCHIE.

TROUBLES DE LYON (1) EN 1793.

Extrait des registres des délibérations du Directoire du département de Rhône-et-Loire.

Dans la séance publique du mercredi, 6 février 1793, où étaient les citoyens Grandchamp, président ; Couturier, Belleville, Achard, Bonamour, Ferrand, Borde, Santallier, Sauzéas, administrateurs du directoire ; Dubost, Servan, Pipon, Maillan, administrateurs du conseil ; Meynis, procureur-général syndic, et Gonon, secrétaire-général ;

Un membre a dit que les événements qui se sont passés dans cette ville, à la suite des visites domiciliaires, les arrestations dans la nuit dernière de

(1) Archives générales du Royaume. Section historique. Série M. Mélanges.